

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/009855**
n°de gestion : **2007B00136**
n°SIREN : **493 665 871 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 11/05/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ACK société par actions simplifiée

rue Jacques de Vaucanson Zac de la Pesselière 69780 Mions -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
décision de l'associé unique (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :
Reconstituion des capitaux propres.

Fait à Lyon, le 11/05/2009

ACK
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : Rue Jacques de Vaucanson - Zac de la Pesselière
69780 MIONS
493 665 871 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 31 MARS 2009

L'an deux mille neuf, et le trente et un mars, au siège social.

La Société FORANKRA INTERNATIONAL AB,
société de droit Suédois
ayant son siège social à Göteborg (Suède) Eriksbergstorget 11,
immatriculée au Registre des Sociétés Suédois sous le numéro 556523-1577,
représentée par Monsieur Sven Olof Christer BERNTSSON.

Associée unique de la Société ABT FRANCE.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Sven Olof Christer BERNTSSON représentant la société FORANKRA INTERNATIONAL AB, Président et associé unique de la Société, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus à l'organe de direction ;
- Affectation du résultat.

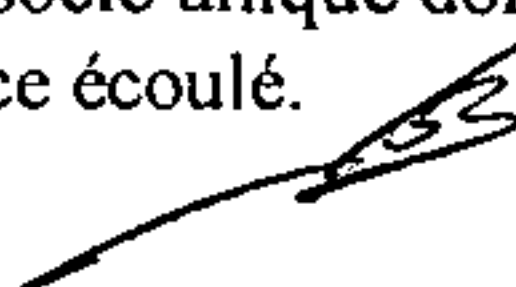
PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 533 660,52 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 5 936 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 0 euros.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 533 660,52 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 533 660,52 euros

Apurement des pertes antérieures : 239 287,37 euros

Dotations aux réserves :

A la réserve légale, soit 3 700,00 euros

Aux autres réserves, soit 290 673,15 euros

Totaux 533 660,52 euros 533 660,52 euros

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, depuis la constitution de la société.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Pour la Société FORANKRA INTERNATIONAL AB
M. Sven Olof Christer BERTSSON

